

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service : DRH-Affaires générales

Adresse : Bâtiment DAUBIÉ

43, bd du 11 Novembre 1918
69622 VILLEURBANNE cedex

Affaire suivie par : Barbara PYNSON

Tél. : 04 72 44 82 45

Courriel : secretariat.drh@univ-lyon1.fr

Référence : DRH/CSA/RA/2023/11/15-1

RELEVÉ DES AVIS DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DU 15 NOVEMBRE 2023

SEANCE 1 :

Point 2 - Pour avis : modification de la lettre de cadrage 2023-2024

4 votes pour (4 UNSA Education)
3 abstentions (2 CGT-SUD, 1 FSU)

Un avis favorable est donné.

Point 3 – Pour avis : projet de délibération fixant les objectifs 2023 pour l'intéressement (FOCAL)

5 votes Pour (1 FSU, 4 UNSA Education)
2 abstentions (2 CGT-SUD)

Un avis favorable est donné.

Point 4 - Pour avis : délibération fixant les taux d'intéressement du dispositif d'intéressement lié à la formation continue

7 abstentions (2 CGT-SUD, 1 FSU, 4 UNSA Education)

En l'absence de majorité, l'avis est réputé avoir été donné.

> Proposition d'avis de la CGT-SUD et de la FSU relatif au point 4 :

Vu les déséquilibres observés entre titulaires et contractuels - ainsi qu'entre catégories - dans la part que représentent les primes dans la rémunération brute des BIATSS (cf. [Rapport Social Unique 2020](#) p. 31).

Vu les impacts de ces déséquilibres sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Le CSA propose que le dispositif d'intéressement donne lieu au versement d'un même montant (en euros) pour toutes et tous, quels que soient le corps, le grade ou le statut (titulaire ou contractuel).

3 votes Pour (2 CGT-SUD, 1 FSU)
4 votes Contre (4 UNSA Education)

Un avis défavorable est donné.

Point 5 - Pour avis : réorganisation de la DEVU

Le vote est reporté à la demande des représentants du personnel.

▪ **Proposition d'avis de la CGT-SUD et de la FSU relatif au point 5 :**

Vu :

- la présentation initiale ([CT du 28 février 2022](#)) de la réorganisation de la DEVU, dont le premier objectif à atteindre était : "Recentrer la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU) sur ses missions « régaliennes » de pilotage transversal, de contrôle et d'accompagnement « métier » des différents acteurs de la fonction « scolarité » "

- l'une des [préconisations adoptées en juin dernier par la F3SCT](#) : « La F3SCT préconise de clarifier le périmètre des missions du service sur ses fonctions originelles (pilotage, contrôle qualité, accompagnement métier) et de s'interroger sur la pertinence du rattachement à la DEVU du pôle scolarité des licences STS et du pôle vie étudiante. »

- le fait qu'aucune autre scolarité de 1er cycle à Lyon 1 n'est rattachée en « central » à la DEVU. Elles sont « normalement » rattachées aux composantes de formation (et de recherche) correspondantes.

Le CSA propose le rattachement d'une partie du pôle scolarité des licences STS (licence bio / portail SVT) à l'UFR de biosciences et de l'autre partie de la scolarité (portail PCSI et math/info) à l'UFR de la faculté des sciences.

7 votes Pour (2 CGT-SUD, 1 FSU, 4 UNSA Education)

Un avis favorable unanime est donné.

Point 6 - Pour avis : contrat pluriannuel de site de Lyon – Saint-Etienne – Volet spécifique de l'UCBL1

4 abstentions (4 UNSA Education)

3 votes Contre (2 CGT-SUD, 1 FSU)

En l'absence de majorité, l'avis est réputé avoir été donné.

Point 7 - Pour avis : délibération sur les tarifs du CLE pour 2024 et revalorisation des ASIU

Le vote est reporté à la demande des représentants du personnel.

Point 8- Pour information : bilan de la campagne d'emplois 2022 et 2023

Des propositions d'avis sont émises par la CGT-SUD et de la FSU. Elles sont soumises au vote lors de la séance 2.

Fait à Villeurbanne, le 15 novembre 2023.

La secrétaire adjointe de séance


Perrine MARIEL

La secrétaire de séance


Barbara PYNSON

Le président


Frédéric FLEURY